

"CHÈRE MADAME. — Votre lettre reçue ce matin, m'a fait éprouver de vives inquiétudes. J'y répondrai en aussi peu de mots et aussi clairement que possible.

"En examinant avec soin l'exposé de faits que vous avez rédigé vous-même, et d'après ce que je sais de la position de lady Glyde, telle que la lui fait son contrat de mariage, j'arrive à cette triste conclusion, qu'on se prépare à disposer, par voie de prêt, de l'argent remis en garde à sir Percival (en d'autres termes, à prêter tout ou partie des vingt mille livres sterling qui constituent le capital disponible de lady Glyde), et qu'on l'a fait intervenir à l'acte, comme donnant son approbation à cette violation flagrante du dépôt confié à son mari, afin de lui opposer sa propre signature, si plus tard elle voulait réclamer contre ce manque

de foi. Aucune autre supposition n'expliquerait, dans la situation qui lui est faite, le besoin qu'on paraît avoir de la faire participer à un acte quelconque.

"Lady Glyde venant à signer un document tel que doit être, selon moi, l'acte en question, ses "trustees,"—en d'autres termes, les personnes chargées, sous leur responsabilité propre, d'assurer la conservation du capital mobilier dont l'administration seule est confiée à sir Percival,—ces "trustees", dis-je, seraient parfaitement libres d'avancer à sir Percival, à titre d'emprunt simple, tout ou partie des vingt mille livres sterling qui appartiennent à sa femme.

Si la somme ainsi prêtée ne venait pas à remboursement, et si lady Glyde avait plus tard des enfants, la fortune de ceux-ci se trouverait amoindrie de la somme

plus ou moins forte qui aurait ainsi été avancée. En termes plus clairs encore, cette transaction, quoique puisse en penser lady Glyde, constituerait d'ores et déjà une manœuvre préjudiciable à ses enfants à naître, si tant est que le ciel doive lui en envoyer quelque jour.

En de si sérieuses circonstances, je conseillerais à lady Glyde d'assigner pour motif à son refus de signer, qu'elle veut d'abord me soumettre l'acte comme au "solicitor" de sa famille (en l'absence de M. Gilmore). On ne peut rien objecter de raisonnable à cette demande, car si la transaction est honorable et légitime, je ne verrai naturellement aucune difficulté à lui accorder mon approbation.

(à suivre.)

UN BIENFAIT POUR LE BEAU SEXE



Poitrine parfaite par les Poudres Orientales, les seules qui assurent en trois mois et sans nuire à la santé, le développement des formes chez la femme, et guérissent radicalement :

LA GOMMATION
DYSPEPSIE...
ANÉMIE...
ET LES FAIBLESSES
D'ESTOMAC.

✽ SANTE ET BEAUTE ✽

UNE BOITE, AVEC NOTICE, \$ 1.00
SIX BOITES. " " 5.00

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES DE PREMIERE CLASSE.

DEPOT GENERAL POUR LA PUISSANCE :

✽ L. A. BERNARD ✽

1882 rue Ste-Catherine, Montreal

DEVINETTES



Alerte. — Qui vive, là ! — Voyez-vous quelqu'un ?



Amène la lumière ici ! Un voleur est caché ici !... Il faut voir où.



Il y a des lapins dans le champ de choux. Où sont-ils ?